



Releasenotes OFEC

du 9 février 2011

**Passage de la version 5.0.0 à la version 6.0.0
(Adaptation des documents, mise en œuvre du
projet I-6, élimination des problèmes)**

Modifications

Contenu

1	Généralités	3
2	Nouveaux documents	3
3	Modifications des documents existants	3
3.1	Proposition de documents	3
3.2	Etablissement de documents	4
3.3	Modification du layout et élimination des fautes	4
4	B00 Modules globaux	5
5	B02 Préparation du mariage / Mariage	6
6	B03 Reconnaissance	8
7	B08 Préparation / Enregistrement / Dissolution du partenariat	10

1 Généralités

Le passage de la version ISR 5.0.0 à la version ISR 6.0.0, le 9 février 2011, consiste principalement en la correction de problèmes des versions précédentes.

Diverses erreurs de traductions ont été éliminées. En outre, les demandes d'améliorations des formules existantes ont également été prises en considération et les problèmes de programmes provenant des versions 4.1.0, 4.2.0 et 5.0.0 ont été résolus.

Dans les transactions Préparation, Enregistrement et Dissolution du partenariat, le nom de famille, le nom de célibataire, les prénoms et les autres noms peuvent nouvellement être modifiés.

L'installation de cette version ne permet plus d'enregistrer les communes historiques dans le masque 0.53 "Domicile et séjour" en tant que lieu de domicile.

2 Nouveaux documents

Le seul nouveau document réalisé dans cette version est la formule 11.0.1 "Procédure préliminaire - Noms après l'enregistrement du partenariat". Il a été établi de manière analogue au document 3.0.1 "Préparation du mariage - Nom et droit de cité après le mariage". Voir la description et le but d'utilisations sous www.ofec.admin.ch.

3 Modifications des documents existants

3.1 Proposition de documents

Les communications suivantes ne seront proposées au lieu de naissance de la personne concernée que si la naissance n'est pas encore enregistrée dans Infostar (registres tenus sur papier):

- 3.1.1 Communication d'un mariage (parents d'un enfant commun)
- 5.2.1 Communication d'une reconnaissance après la naissance
- 6.1.1 Communication de la constatation du lien de filiation avec le père
- 6.2.1 Communication de la constatation du lien de filiation avec la mère
- 6.1.3 Communication de l'annulation du lien de filiation avec le père
- 6.2.3 Communication de l'annulation du lien de filiation avec la mère
- 6.3.1 Communication d'une adoption
- 6.7.1 Communication d'un changement de nom

A l'ouverture de la transaction Naissance, l'avertissement "changement de la filiation de l'enfant" apparaît si l'adoption a provoqué un changement des données de filiation de l'enfant. Le document 1.2.2 "Confirmation de naissance" peut quand même être établi. Il ne doit cependant être délivré que si les dispositions légales en vertu de l'art. 268c CC sont remplies.

Le document 1.2.1 "Communication d'une naissance" est proposé à l'autorité de tutelle compétente si le mari de la mère au moment de la naissance de l'enfant n'est pas le père et si la mère est domiciliée en Suisse.

En ce qui concerne les enfants mort-nés, seuls les documents 1.2.4 "Invitation à divulguer la cause du décès" et 7.4 "Certificat de famille" seront proposés à l'avenir. Il est cependant possible d'établir d'autres documents en cas de besoin.

Si les partenaires ont un domicile différent au moment d'une déclaration d'absence, la communication 6.6.1 "Communication d'une déclaration d'absence" sera proposée aux contrôles des habitants du domicile de chaque partenaire.

Si une personne domiciliée en Suisse fait l'objet d'une adoption simple ou d'une adoption plénière à l'étranger, le système propose à l'autorité de tutelle du domicile de la personne adoptée la communication 6.3.1 "Communication d'une adoption" ou 6.4.1 "Communication d'une adoption simple" selon l'art. 50 OEC.

3.2 Etablissement de documents

Les enfants qui ont été adoptés par adoption simple sont inscrits sur le document 7.4 "Certificat de famille" des parents biologiques mariés et des parents adoptifs mariés. Ceci permet aux parents d'un enfant adopté par adoption simple d'obtenir des documents d'état civil pour prouver les relations familiales.

Le document 7.4 "Certificat de famille" peut maintenant être établi à partir de la transaction Filiation.

Sur la page de garde des documents, l'adresse du destinataire peut être mise à gauche ou à droite. Les paramètres requis doivent être configurés sur chaque poste de travail par les responsables de l'informatique conformément aux spécifications (voir version du 27 janvier 2010). Si aucun changement n'est effectué manuellement, l'adresse est apposée à la position standard.

Même si l'adresse du destinataire est modifiée, le texte saisi apparaît maintenant entièrement dans le masque 21.07 "Détail sur le destinataire".

3.3 Modification du layout et élimination des fautes

Sur les documents 3.0.3 "Autorisation de célébrer le mariage" et 11.0.3 "Autorisation d'enregistrer le partenariat", le lieu, la date et la signature apparaissent en bas de page de manière analogue aux autres documents.

La rubrique Domicile a été supprimée sur le document 8.1 "Confirmation des données d'état civil actuelles".

Lors du décès d'une personne veuve, le dernier conjoint apparaît nouvellement sur le document 2.80 "Extrait de l'acte de décès CIEC" s'il a été également saisi dans Infostar et pour autant qu'une relation existe entre eux.

Au cas où seule l'année de naissance et non la date de naissance complète d'une personne est connue et enregistrée, l'année de naissance figurera sur tous les documents.

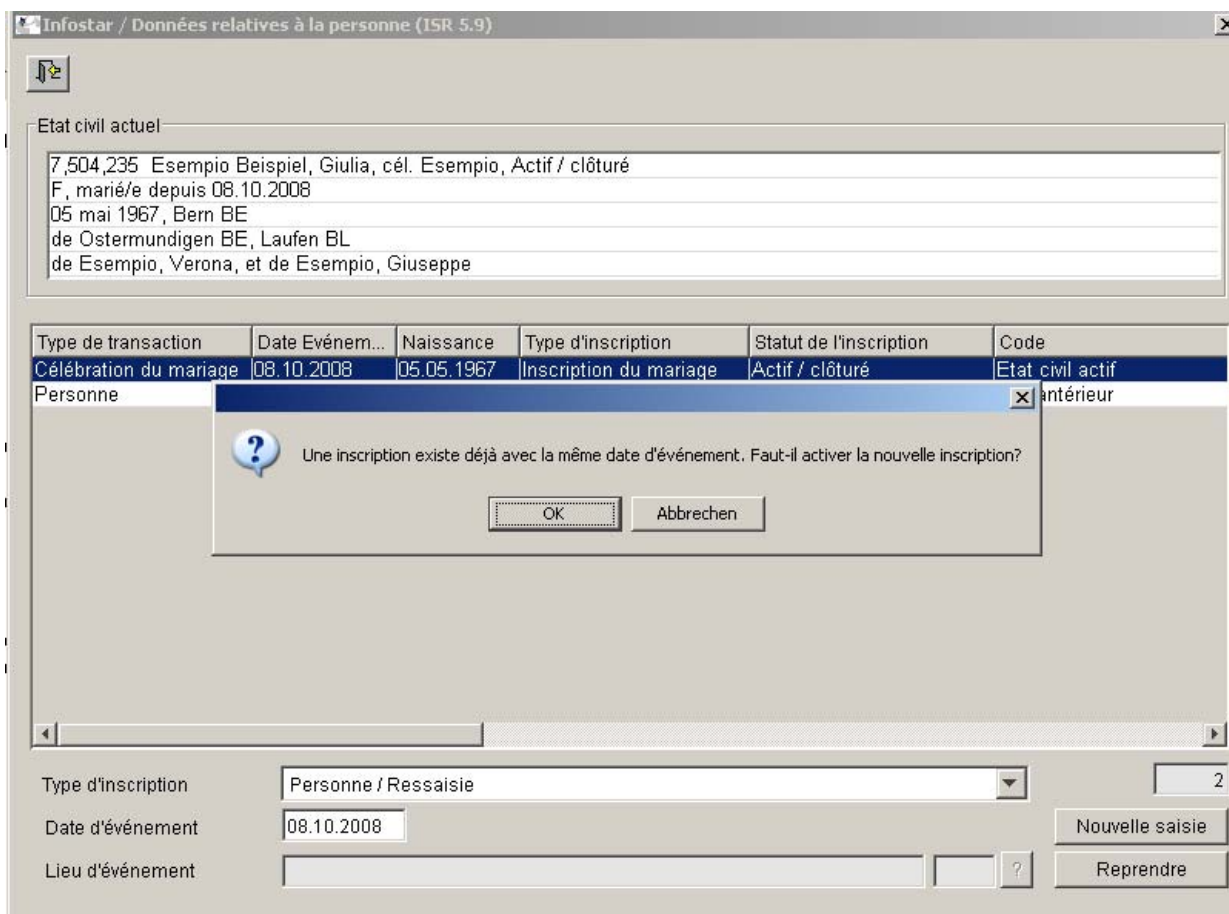
Les personnes saisies seulement avec l'année de naissance n'apparaîtront dans la liste des citoyens et des bourgeois 9.5 que si l'année est donnée comme critère de recherche.

Dans les transactions Préparation du partenariat, Enregistrement du partenariat et Dissolution du partenariat, le nom de famille, le nom de célibataire, les prénoms et autres noms peuvent nouvellement être modifiés. Ceci a des conséquences sur le contenu des documents suivants (voir exemples et description sur le site www.ofec.admin.ch):

- 11.0.3 Autorisation d'enregistrer le partenariat
- 12.0.2 Déclaration de partenariat
- 12.1.1 Communication de l'enregistrement d'un partenariat
- 12.2.1 Communication de l'enregistrement d'un partenariat conclu à l'étranger
- 12.2.2 Confirmation de l'enregistrement d'un partenariat conclu à l'étranger
- 12.1.2 Acte de partenariat
- 7.12 Certificat de partenariat
- 6.10.1 Communication de la dissolution judiciaire d'un partenariat
- 6.10.2 Confirmation de l'enregistrement de la dissolution judiciaire d'un partenariat
- 7.8 Preuve quant au nom

4 B00 Modules globaux

Si les données d'une personne sont mises à jour dans la transaction Personne avec la même date que celle de l'événement, le système ne demande plus si la nouvelle transaction est la transaction actuelle. Il n'y a plus que la possibilité de confirmer avec OK ou d'interrompre. La substitution de la transaction n'est plus possible.



Lors d'enregistrements ultérieurs d'événements étrangers dans les transactions correspondantes, le lieu de survenance de l'événement n'est plus proposé. Etait proposée jusqu'à présent la commune-siège de l'arrondissement de l'état civil.

5 B02 Préparation du mariage / Mariage

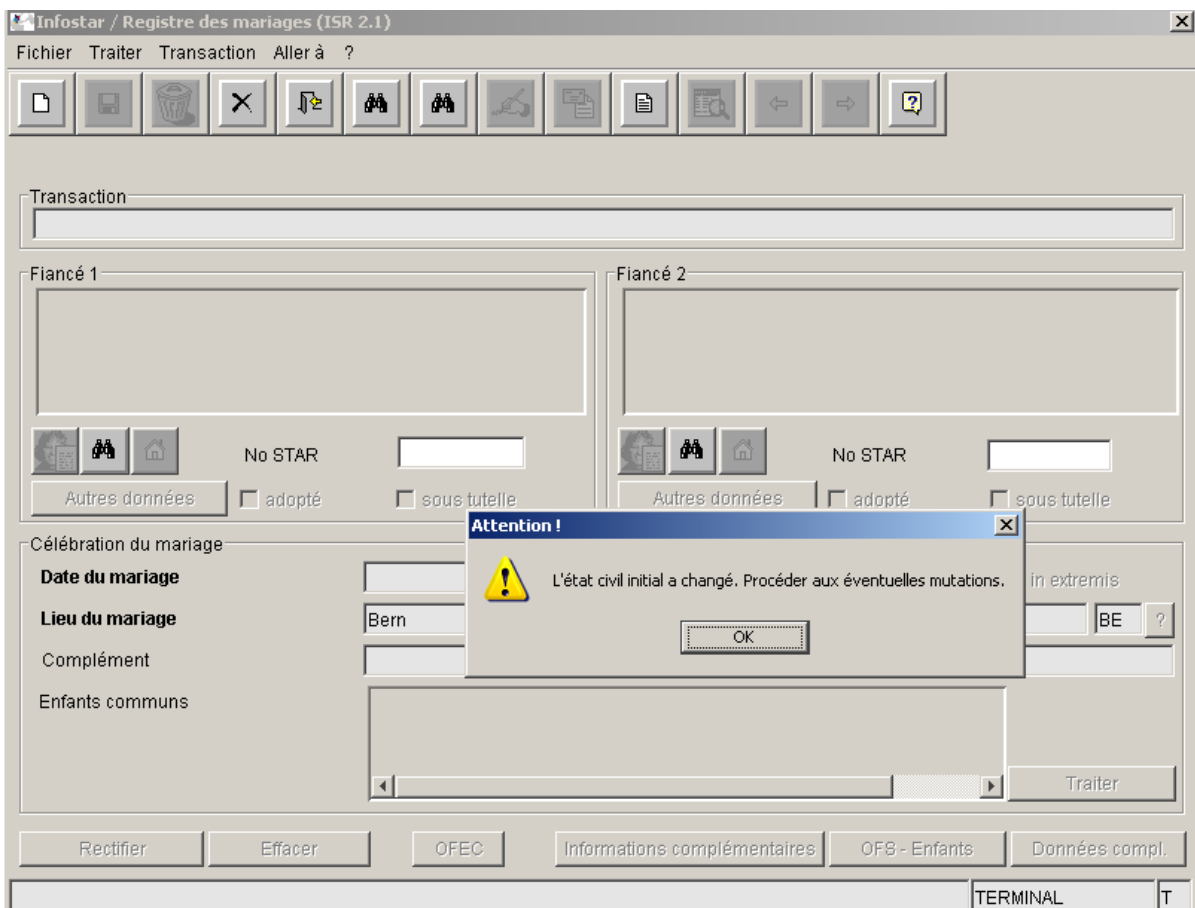
Actuellement, l'enfant commun conserve le droit de cité acquis par naturalisation après le mariage de ses parents. Il reçoit en plus le droit de cité du père. L'enfant commun conserve le droit de cité acquis par naturalisation seulement s'il l'a acquis lui-même. Il le perd lors du mariage de ses parents s'il l'a acquis à la suite de l'intégration dans la naturalisation de la mère. Ce droit de cité était limité par l'autorité de surveillance après l'enregistrement du mariage au moyen de la transaction B32.

Nouvellement, le droit de cité que l'enfant commun a acquis par naturalisation est limité par le système et l'enfant ne reçoit plus que le droit de cité du père. Ainsi, l'autorité de surveillance ne devra effectuer une B32 que si l'enfant conserve le droit de cité.

Si la fiancée ou le fiancé subissent un changement de nom ou de droit de cité lorsque la transaction Préparation du mariage se trouve en statut inséré, la procédure de préparation du mariage doit impérativement être effacée puis nouvellement établie même si le message ci-dessous apparaît et qu'il serait possible de continuer le traitement en cliquant sur le bou-

ton OK. Si l'on appuie sur OK, les données des époux ne seront pas reprises correctement dans la transaction Mariage.

Si une naissance et une reconnaissance sont enregistrées pendant une préparation du mariage, le message ci-dessous apparaît également lors de la reprise dans la transaction Mariage. Dans ce cas, le traitement peut être poursuivi sans problèmes.



Dès que le mariage se trouve en statut inséré, les données de l'enfant commun ne peuvent plus être mutées dans la transaction Personne. Il n'est pas possible non plus d'enregistrer une naissance ou une reconnaissance ou de modifier le nom ou le droit de cité de la fiancée ou du fiancé. Dans ces cas, il apparaît un message d'avertissement qui ne peut être enlevé qu'en cliquant sur le bouton Annuler. Par conséquent, la transaction Mariage doit être effacée. Ensuite, la naissance et, le cas échéant, la reconnaissance peuvent être saisies. Il faudra ensuite procéder à l'établissement d'une nouvelle transaction Préparation du mariage afin que la transaction Mariage puisse être à nouveau établie.

Infostar / Transactions conflictuelles (ISR 0.41)

Fichier ?

Personne de référence

7.504.235 Eempio Beispiel, Giulia, cél. Eempio, Actif / clôturé

Personne

7.504.235 Eempio Beispiel, Giulia, cél. Eempio, Actif / clôturé
F, marié/e depuis 08.10.2008
05 mai 1967, Bern BE
de Ostermundigen BE, Laufen BL
de Eempio, Verona, et de Eempio, Giuseppe

Transactions non clôturées

Conflit	No	Type	Ouverture	Office compétent
X	93607	Célébration du mariage	19.10.2010	EC Haute-Argovie

Nombre de transactions conflictuel... 1

Continuer Annuler Autres transactions

TERMINAL T

6 B03 Reconnaissance

Dans la transaction "Reconnaissance", le nom de famille, prénoms et autres noms ainsi que le nom de célibataire peuvent être modifiés dans le nouveau masque 3.2 "Nom de l'enfant après la reconnaissance". Le masque peut être sélectionné directement à l'aide du bouton "Remarque quant au nom" dans le masque ISR 3.1 "Reconnaissance" resp. il apparaît directement après le masque 3.1 en tant que nouveau masque 3.2 "Nom de l'enfant après la reconnaissance". Ce dernier n'est visible que lorsqu'il s'agit d'une reconnaissance après la naissance.

Infostar / Registre des reconnaissances (ISR 3.1)

Fichier Traiter Transaction Aller à ?

Transaction
93,614 Reconnaissance, 19 octobre 2010, Inséré

Auteur de la déclaration
7,504,591 Sample, Harry, Actif / clôturé
M, célibataire
04 avril 1972, Allemagne
No STAR 7,504,591 Sous tutelle

Enfant
7,504,593 Eempio, Leonardo, Actif / clôturé
M, célibataire
03 mars 2009, Bern BE
STAR-NR. 7,504,593 Remarque quant...

Mère
7,504,592 Eempio, Cinzia, Actif / clôturé
F, célibataire
18 août 1973, Ostermundigen BE
No STAR 7,504,592

Reconnaissance
Type de reconnaissance après la naissance
Date 04.04.2009
Lieu de la reconnaissance Bern BE ?
Complément

Rectifier Effacer Statistiques Droits de cité Données compl.

03008S : 1142 : Les données de la transaction ont été sauvegardées ! TERMINAL T

Les champs suivants peuvent être modifiés:

Infostar / Nom de l'enfant après la reconnaissance

Enfant
7,504,593 Eempio, Leonardo, Actif / clôturé
M, célibataire
03 mars 2009, Bern BE
de Tafers FR
de Eempio, Cinzia

Nom de famille Eempio
Prénoms Leonardo
Autres noms
Nom célibataire

7 B08 Préparation / Enregistrement / Dissolution du partenariat

Dans le masque ISR 8.5 "Données complémentaires", le nom de famille, le nom de célibataire et les autres noms peuvent être modifiés et adaptés dans les transactions Préparation du partenariat, Enregistrement du partenariat et Dissolution du partenariat:

Infostar / Données complémentaires (ISR 8.5)

Transaction
93,618 Préparation du partenariat enregistré, 19 octobre 2010, Inséré

Personne
7,504,591 Sample, Harry, Actif / clôturé
M, célibataire
04 avril 1972, Allemagne
de Zollikofen BE
de Sample, Elizabeth, et de Sample, Charles

Données complémentaires

Nouveau nom	Sample
Nom célibataire	Sample
Prénoms	Harry
Autres noms	Fitzgerald

Religion Sans confession **Statut de séjour** Pas de communication à l'ODM

Enfants

	Date naissance	Année	Statut de séjour	Lieu de naissance	Nombre	
1.						?
2.						?
3.						?
4.						?